



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

AVIS DE RADIATION (21-25-0063)

Prenez avis que le 25 juin 2025, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, a imposé à **Mme Naromie Joseph**, ayant exercé la profession d'infirmière auxiliaire dans la ville de Gatineau, une période de radiation temporaire de trois (3) mois, sur l'unique chef de la plainte portée contre elle.

Mme Joseph a été déclarée coupable de l'infraction suivante:

1. Le ou vers le 31 juillet 2023, au CISSS de l'Outaouais, à l'Hôpital de Gatineau, a fait défaut d'avoir une conduite irréprochable : en tenant des propos inappropriés et en faisant preuve de brusquerie envers une patiente ;

Mme Joseph, est donc radiée temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de trois (3) mois, soit **du 29 juillet 2025 au 29 octobre 2025**.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 29 juillet 2025.

Me Caroline Leblanc
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ